

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 22 AVRIL 2014

Date convocation : 15/04/2014

Absents : /

1-Vote du compte administratif 2014 : Voté à l'unanimité des suffrages exprimés (14 pour et 1 abstention) et présentant les résultats suivants :

	Mandats émis	Titre émis	Solde
Budget Principal			
Fonctionnement	310 899.66 €	366 049.80 €	55 150.24 €
Investissement	255 157.55 €	269 508.41 €	14 350.86 €
Résultat reporté 2012 Fonct.		57 391.72 €	57 391.72 €
Résultat reporté 2012 Invest.	7 428.89 €		- 7 428.89 €
Résultat 2013 Fonctionnement			112 541.96 €
Résultat 2013 Investissement			6 921.97 €
Budget annexe Assainissement			
Exploitation	29 134.01 €	27 622.40 €	- 1 511.61 €
Investissement	16 580.46 €	21 742.16 €	5 161.70 €
Résultat reporté 2012 Fonct		5 073.16 €	5 073.16 €
Résultat reporté 2012 Invest.		- 1 169.91 €	- 1 169.91 €
Résultat 2013 Fonctionnement			3 561.55 €
Résultat 2013 Investissement			6 331.61 €
Lotissement Puech Redone			
Fonctionnement	7 700.00€	7 700.00 €	€
Investissement	7 700.00 €		-7 700.00 €
Résultat 2013			- 7 700.00 €
CCAS			
Fonctionnement	15 622.00 €	17 572.00€	1 950.00 €
Investissement	0.00 €	650.00 €	650.00 €
Résultat reporté 2012 Fonct		2 808.98 €	2 808.98 €
Résultat reporté 2012 Inves.			650.00 €
Résultat 2013 Fonctionnement			4 758.98 €
Résultat 2013 Investissement			1 300.00 €

2- Votes des taux des taxes 2014 : Il est décidé, à la majorité des suffrages exprimés (14 pour et 1 contre) de revaloriser le produit attendu des taxes locales pour l'année 2014 de 1 % et vote les taux des taxes locales suivants pour l'année 2014 :

- Taxe d'habitation 7.04 %
- Taxe Foncier bâti 11.04 %
- Taxe Foncier non bâti 57.94 %

3- Subventions aux associations : il est décidé à l'unanimité des membres présents de verser les subventions suivantes :

Aux associations de la commune :

- Comité de la Foire du Ségala **700 €**
- Comité des Fêtes de Tanus **500 €**
- Football Club Tanusien **300 €**
- Club de l'Amitié **183 €**
- Amicale de l'Age d'Or **183 €**
- Boule Tanusienne **200 €**
- GV Viaur **150 €**
- Sté de Chasse Tanus **92 €**

Autres demandes de subvention attribuées :

Association Viaur Cérou	135.00 €
Association de Soutien à Domicile	135.00 €
Association des Parents d'élèves du Lycée	
Jean Jaurès à Carmaux (participation prêt livres scolaires)	80.00 €
Centre Social de Puy St Georges (permanences emploi relais formation)	2 000.00 €
Association Agrée de Pêche Protection du Milieu	
Aquatique de Carmaux (AAPMA)	50.00 €
- Ensemble Vocal URMAS (Festival des 2 Rives)	150.00 €
- Comité de Développement des Jeunes Agriculteurs du Tarn	150.00 €

4- Budget primitif 2014 : voté à l'unanimité, résumé comme suit en équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement (voir document distribué)

Libellés	Dépenses	Recettes
Budget Principal		
Section de fonctionnement	384 252.00 €	384 252.00 €
Section d'investissement	195 477.00 €	195 477.00 €
Budget annexe Assainissement		
Section fonctionnement	31 602.00 €	31 602.00 €
Section investissement	24 068.00 €	24 068.00 €
Budget annexe « Lotissement Puech Redon » (opérations d'ordre et de gestion des stocks incluses)		
Section fonctionnement	127 800.00 €	127 800.00 €
Section Investissement	107 800.00 €	107 800.00 €
Budget annexe « CCAS »		
Section de fonctionnement	21 758.00 €	21 758.00 €
Section Investissement	1 300.00 €	1 300.00 €

5- Renouvellement contrat CAE : Il est exposé que le contrat aidé CAE de l'adjoint technique qui travaille avec Gilles CLEMENT, adjoint technique titulaire, arrive à son terme le 05 mai prochain. Le travail de cet agent étant satisfaisant, Madame le Maire propose de renouveler le contrat de l'agent en CAE et demande que soit augmentée la durée hebdomadaire de 20 à 25 heures.

Le contrat de droit privé, sera toujours aidé par l'Etat à hauteur de 70 % du salaire brut plafonné à 20 h par semaine, sur la base d'une rémunération au SMIC et bénéficie de l'exonération de certaines charges sociales.

Comme l'an passé parallèlement à la signature de ce type de contrat, une convention est signée avec Pôle Emploi portant sur les engagements de l'employeur et de la personne recrutée au niveau de l'insertion et de la formation professionnelle objet de ce contrat de travail.

Il est décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de renouveler le poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI CAE)

* à temps partiel pour une **durée hebdomadaire de 25 h**

* d'une durée de **1 an à compter du 06 mai 2014**

* rémunération brute horaire : **SMIC horaire en vigueur**, égal à 9.53 € au 01/01/2014

6- Délégués du CCAS : Il est exposé qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale. Le CCAS est composé, en plus du maire, président d'office, de quatre membres parmi les conseillers municipaux et quatre membres extérieurs au conseil municipal.

Sont désignés à l'unanimité des suffrages exprimés, les délégués suivants au Centre Communal d'Action Sociale :

Présidente	AZAM Rolande
Membres élus du conseil municipal	Membres nommés par le conseil municipal
DESSOLIERS Lydie EMERIAUD Françoise DUFOSSE Martine KOSTIW Michel	BOUTOUNET Jean LACAM Yves MASSOL Michèle GALAUP Josiane

7- Questions diverses :

***Indemnité de conseil attribuée au comptable public :** accord à l'unanimité pour verser au trésorier, comptable de la commune, l'indemnité de conseil annuelle pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

***Indemnité de gardiennage des Eglises :** Il est exposé que conformément à la circulaire INT/A/87/00006C du 08 janvier 1987, les collectivités peuvent attribuer à la personne chargée du gardiennage de l'église une indemnité dont le plafond est fixé par circulaire interministérielle. La dernière en date du 21/01/2013, fixe le plafond de l'indemnité pour un gardien ne résidant pas sur la commune à 119.55 € par an.

Il est décidé à l'unanimité des membres présents, de verser la somme de 200.00 € au titre de l'indemnité de gardiennage des églises de Tanus et Fournials à l'Association Diocésaine d'Albi – Paroisses du Carmausin.

***Créances irrécouvrables :** accord à l'unanimité pour passer en créances irrécouvrables la somme totale de 711.71 € correspondant à des loyers impayés, déclarés irrécouvrables par le Tribunal d'Instance de Béziers (34).

***Travaux logements locatif 17 av Paul Bodin (1^{er} étage) :** il est fait un point sur les travaux de rénovation du logement locatif du 17 av Paul Bodin, 1^{er} étage, vu par la Commission d'Appel d'Offre. Des précisions sont à demander aux entreprises avant d'arrêter définitivement le choix des artisans chargés de ces travaux comprenant notamment : réfection de l'électricité, de la plomberie, des peintures, mise en place d'un plafond coupe-feu.

***Prêt à poster « Tanus » :** accord est donné à La Poste pour rééditer des enveloppes « prêt à poster » avec photos de la Chapelle des Planques et Viaduc du Viaur, comme cela avait été réalisé il y a 3 ou 4 ans. Il n'y a aucun coût pour la commune, si ce n'est de s'engager à acheter quelques « prêts à poster », accord pour en acheter 1 000 à 0.69 € l'unité.

***Décharge foot :** compte tenu de l'ouverture de la mini déchetterie à la Croix de Mille, il est décidé de fermer l'accès au public à la décharge située derrière le terrain de foot.

Une convention sera signée entre la commune et Christophe SOLER, qui pourra utiliser ce terrain pour stocker et gérer les déchets issus de son activité professionnelle. Un droit de place annuel forfaitaire de 150 € lui sera demandé.

La collectivité fermera les accès à la décharge par des barrières. Tout dépôt sauvage pourra être verbalisé.

***Fossés :** plusieurs fossés sont à recréer dont notamment au Landassou (CR de la Mazenquié à la RD 53), à Arviou (au niveau de la maison Rondanina), à la Calmétié (au niveau de la maison BINET), à la Guizardié (au niveau de la maison MARIE) et à La Mourseillé.

***Dératisation** : il est décidé de refaire appel à une entreprise professionnelle pour la dératisation des égouts.

***Auvent porte latérale de l'Eglise** : compte tenu des travaux de réfection de peinture des portes de l'Eglise, il a été demandé à Stéphane JEAMBRUN d'établir un devis pour mettre en place un auvent sur la porte latérale de l'église qui est très exposée aux intempéries. Accord à la majorité des suffrages exprimés (14 pour et 1 abstention) pour que ce travail soit réalisé pour la somme de 1 996.20 € TTC, plus chéneaux à prévoir.

***Cérémonie du 8 mai** : elle aura lieu le dimanche 11 mai avec le dépôt de fleurs habituel à 11h30 au Monument aux Morts avec les enfants, les élus, la population, etc.

***Pétanque** : réunion prévue le jeudi 24 mai, avec le bureau de l'association la Boule Tanusienne et les riverains qui se plaignent du bruit émanant des parties de pétanque tardives, afin d'essayer de trouver un compromis à ce différent de voisinage.

***CCID (Commission Communale des Impôts Directs)** : Suite aux dernières élections municipales, il y a lieu de constituer la CCID, voir les liste des personnes qui en font déjà partie et rajout de membres nouveaux parmi le CM; demander aux intéressés avant de rédiger la délibération.

La séance est levée à 23h08

Madame le Maire de Tanus, Rolande AZAM